



«nom» «prenom»  
«adres» «nr» / «boite»  
B – 7800 Ath

Ath, le 9 octobre '06

Madame, Monsieur «nom»,

Veillez trouver en annexe le formulaire à remplir, afin d'obtenir votre carte de riverain pour l'année 2007.

Nous vous prions de joindre à votre demande, dûment remplie, une copie des différents documents demandés si dessous :

1. Le certificat d'immatriculation (**copie carte rose**)
2. La carte d'identité (du demandeur, propriétaire du véhicule. **Une copie**)
3. Une attestation de la part du propriétaire de la voiture, que vous utilisez en permanence (véhicule de société, véhicule de leasing), si vous n'êtes pas propriétaire.

Vous pouvez nous retourner votre demande dûment complétée ainsi que les documents en annexe :

1. Au shop : VINCI Park Services Wallonie S.A.  
Rue des Frères Gilbert  
H. Serruyslaan 38  
B – 8400 Oostende
2. Par fax : 059/51.60.08
3. Par e-mail : [athinfo@vincipark.be](mailto:athinfo@vincipark.be)

Il est possible d'émettre **deux cartes** de riverain par ménage; sur chaque carte de riverain ne figurera qu'une seule plaque d'immatriculation.



Les riverains qui possèdent une carte de riverain, soit pour la zone bleue (=zone à durée limitée), soit pour la zone rouge (=zone payante), sont priés d'apposer visiblement leur carte derrière le pare-brise de leur voiture. Dans le cas contraire, ou dans le cas où la carte n'est pas valable dans la zone où la voiture est stationnée, les riverains concernés seront tenus de payer une redevance conformément aux arrêtés communaux en matière de redevances.

Pour plus d'informations, vous pouvez toujours nous joindre au numéro 068/33.92.54.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur «nom», l'expression de nos salutations distinguées.

VINCI Park Services Belgium s.a.  
H. Serruyslaan 38  
B - 8400 Oostende

Conformément à l'article 9 de la Loi du 8 décembre 1992 et à la version révisée de 1998 sur la protection de la vie privée concernant le traitement des données personnelles, nous pouvons vous procurer les informations suivantes :

Ces données seront traitées par VINCI Park Services Belgium SA et par les services de Mobilité de la ville d'Ath, dans le but d'effectuer une des tâches du contrat de concession, conclu entre VINCI Park Services Belgium SA et la ville d'Ath, à savoir la rédaction des bons de stationnement pour une demi-journée. Les données personnelles reçues ne seront utilisées qu'à cette fin. Conformément à la Loi précitée, l'utilisateur a le droit de consulter et de rectifier ses données personnelles.

## Demande de carte de riverain pour la ville d'Ath

À remplir par le demandeur et à déposer chez VINCI Park Services Wallonie s.a.,  
Rue de Pintamont 74 - 7800 Ath.

Je soussigné(e),

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Lieu de naissance: \_\_\_\_\_ Date de naissance: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_ Téléphone: \_\_\_\_\_

Numéro d'immatriculation: \_\_\_\_\_ Zone\* : \_\_\_\_\_

\* A l'aide la liste ci-dessous, vous pouvez voir si vous avez droit ou non à une carte de riverain pour la zone bleue ou pour la zone rouge ou pour la zone riverain.

### Les rues, situées dans la **zone bleue** (=zone à durée limitée):

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Parking Esplanade (parking tennis)</li> <li>▪ Parking Isidore Hoton (face à la plaine de l'Esplanade et en regard de la Place des Capucins)</li> <li>▪ Rue de Brantignies (entre la rue de Cambron et le Boulevard Hubert Rousseau)</li> <li>▪ Rue de Pintamont (entre rue des Frères Descamps et Promenade Roi Baudouin)</li> <li>▪ Rue du Noir Boeuf (jusqu'a l'Impasse des Jésuites)</li> <li>▪ Boulevard Hubert Rousseau</li> <li>▪ Boulevard de l'Est</li> <li>▪ Grand Rue des Bouchers</li> <li>▪ Rue de Cambron</li> <li>▪ Rue de Dendre</li> <li>▪ Rue de la Bienfaisance</li> <li>▪ Rue de la Poterne</li> <li>▪ Rue de la Station</li> <li>▪ Rue de l'Esplanade</li> <li>▪ Rue du Puits Caffin</li> <li>▪ Rue du Rempart</li> <li>▪ Rue Gérard Dubois</li> <li>▪ Rue Léon Trulin</li> <li>▪ Rue Vienne</li> <li>▪ Rue des Récollets</li> <li>▪ Boulevard du Château</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Place de la Résistance</li> <li>▪ Place des Capucins</li> <li>▪ Rue Defacqz</li> <li>▪ Rue d'Enghien</li> <li>▪ Rue des Frères Descamps</li> <li>▪ Rue des Hauts Degrés</li> <li>▪ Rue du Château Bourlu</li> <li>▪ Rue du Gazomètre</li> <li>▪ Rue du Jeu de Paulme</li> <li>▪ Rue Isidore Hoton</li> <li>▪ Rue Jean Jaurès</li> <li>▪ Rue de Liessies</li> <li>▪ Boulevard du Parc</li> <li>▪ Parking Defacqz</li> <li>▪ Boulevard des Glacis</li> </ul> |
|---|---|

**Je prends connaissance du fait que ma carte de riverain me permet de stationner gratuitement dans la zone bleue.**

**Les rues, situées dans la zone rouge (=zone payante):**

- Rue de Brantignies (entre la Grand'Place et la rue de Cambron)
- Rue de la station (entre la rue de Gand et n°25)
- Rue de Pintamont (entre la rue de l'Industrie et la rue des Frères Descamps)
- Rue de France
- Rue de Gand
- Rue de l'Industrie
- Rue de Nazareth
- Rue du Moulin
- Rue aux Gâdes
- Rue du Pont Quelin
- Rue Juste Lipse
- Rue Hennepin
- Rue Haute

**Je prends connaissance du fait que ma carte de riverain me permet de stationner gratuitement dans la zone rouge (non compris : rue Ernest Cambier, rue de Collège, Square St.-Julien, Marché aux Toiles, Marché au Lin, Quai St.- Jacques, Grand'Place, Place Croix Gaillard).**

**Les rues, situées dans la zone riverain:**

- Rue du Gouvernement
- Quai de Flandre
- Quai des Usines

**Je prends connaissance du fait que ma carte de riverain me permet de stationner gratuitement uniquement dans ces trois rues.**

Je sollicite une carte de riverain, comme prescrit dans l'arrêté Ministériel du 18-12-1991, modifié par l'arrêté Ministériel du 03-05-2004, pour utilisation dans le centre-ville d'Ath.

Date de la demande : \_\_\_\_\_

Signature du demandeur:

(Précédée de la mention "lu et approuvé")

.....

.....

Conformément à l'article 9 de la Loi du 8 décembre 1992 et à la version révisée de 1998 sur la protection de la vie privée concernant le traitement des données personnelles, nous pouvons vous procurer les informations suivantes :

Ces données seront traitées par VINCI Park Services Belgium SA et par les services de Mobilité de la ville d'Ath, dans le but d'effectuer une des tâches du contrat de concession, conclu entre VINCI Park Services Belgium SA et la ville d'Ath, à savoir la rédaction des bons de stationnement pour une demi-journée. Les données personnelles reçues ne seront utilisées qu'à cette fin. Conformément à la Loi précitée, l'utilisateur a le droit de consulter et de rectifier ses données personnelles.